

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CUSSET - 0301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/09/2025 - 4008 - 2023 B 00198 - 452 635 105 - 52-12

SARL 52-12

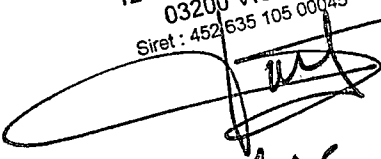
124 avenue thermale

03200 Vichy

LIASSE FISCALE 31/12/2024 IS / RS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

52 - 12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 105 00045


Carole Corfene

Désignation de l'entreprise <u>SARL 52-12</u>										Néant ☐ *																																																																																	
Adresse de l'entreprise <u>21 RUE GRENETA 75009 PARIS</u>																																																																																											
SIRET <table><tr><td>4</td><td>5</td><td>2</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td></tr></table>												4	5	2	6	3	5	1	0	5	0	0	2	9																																																																			
4	5	2	6	3	5	1	0	5	0	0	2	9																																																																															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																																																																																											
Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>																																																																																											
ACTIF																																																																																											
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial *</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Autres *</td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>030</td><td>653</td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>042</td><td>80</td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>048</td><td>733</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td>052</td><td></td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>062</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td>Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>070</td><td>22 386</td></tr><tr><td>Autres * (3)</td><td>072</td><td>074</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td>082</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>086</td><td>12 157</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td>094</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>098</td><td>34 543</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>112</td><td>35 277</td></tr></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial *				Autres *	014	016		Immobilisations corporelles *	028	030	653	Immobilisations financières * (1)	040	042	80	Total I (5)		044	048	733	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	22 386	Autres * (3)	072	074		Valeurs mobilières de placement		080	082		Disponibilités		084	086	12 157	Charges constatées d'avance *		092	094		Total II		096	098	34 543	Total général (I + II)		110	112	35 277
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																								
	Fonds commercial *																																																																																										
	Autres *	014	016																																																																																								
	Immobilisations corporelles *	028	030	653																																																																																							
	Immobilisations financières * (1)	040	042	80																																																																																							
Total I (5)		044	048	733																																																																																							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																																																																																							
		Marchandises *	060	062																																																																																							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																																																																																							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	22 386																																																																																						
		Autres * (3)	072	074																																																																																							
	Valeurs mobilières de placement		080	082																																																																																							
	Disponibilités		084	086	12 157																																																																																						
	Charges constatées d'avance *		092	094																																																																																							
	Total II		096	098	34 543																																																																																						
	Total général (I + II)		110	112	35 277																																																																																						
PASSIF																																																																																											
<table><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>7 500</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td>750</td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td>20 013</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>974</td></tr><tr><td>Subventions d'investissement</td><td>137</td><td></td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>29 237</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="7">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td></td></tr><tr><td>Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)</td><td>169</td><td>5 269</td></tr><tr><td>Comptes courants d'associés</td><td>173</td><td>71</td></tr><tr><td>Autres dettes</td><td>175</td><td></td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>6 040</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>35 277</td></tr></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126	750	Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		Report à nouveau	134	20 013	Résultat de l'exercice	136	974	Subventions d'investissement	137		Provisions réglementées	140		Total I		142	29 237	Provisions pour risques et charges		Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	5 269	Comptes courants d'associés	173	71	Autres dettes	175		Produits constatés d'avance	174		Total III		176	6 040	Total général (I + II + III)		180	35 277									
		Exercice N 1	NET																																																																																								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500																																																																																								
	Écarts de réévaluation	124																																																																																									
	Réserve légale	126	750																																																																																								
	Réserves réglementées *	130																																																																																									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131																																																																																									
	Report à nouveau	134	20 013																																																																																								
	Résultat de l'exercice	136	974																																																																																								
	Subventions d'investissement	137																																																																																									
	Provisions réglementées	140																																																																																									
	Total I		142	29 237																																																																																							
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166																																																																																									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	5 269																																																																																								
	Comptes courants d'associés	173	71																																																																																								
	Autres dettes	175																																																																																									
	Produits constatés d'avance	174																																																																																									
Total III		176	6 040																																																																																								
Total général (I + II + III)		180	35 277																																																																																								
RENOIS																																																																																											
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																						
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																																																																						
(3)	Dont compte courant d'associés cédants	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																						

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 52-12

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	86 261
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	600
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	86 861

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	25 775
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	5 607
	Rémunérations du personnel *			244	34 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	19 630
	Dotations aux amortissements *			252	662
	dont amortissement du fonds de commerces			254	
	Dotations aux provisions			255	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }			256	
			259		
			260		
Total des charges d'exploitation (II)			262	85 673	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 187
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348		300	35
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	178
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	974

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

974

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	178		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	35	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
			JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Droit divers						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	1 187

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	52-12	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	356		354	
	Déficits antérieurs reportables *					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					370	1 187

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD 00045
Siret : 452 838 105 00045

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

SARL 52-12

Extension

[illegible]

52-12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 105 00045

Cestifé wylene

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 52-12

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	993	452		454		456	993				
	Matériel de transport	460	781	462		464		466	781				
	Autres immobilisations corporelles	470	3 079	472		474		476	3 079				
Immobilisations financières		480	180	482		484	100	486	80				
TOTAL		490	5 033	492		494	100	496	4 933				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	652	542	199	544		546	851		
	Matériel de transport	550	414	552	260	554		556	674		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 472	562	203	564		566	2 675		
TOTAL		570	3 538	572	662	574		576	4 200		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL 52-12										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380 19 630	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374 17 266	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378 2 159	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

52-12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 636 105 00045

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SARI 52-12										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		/		/			
Date de cessation						/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant les cases à compléter sont fournies dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

4 5 2 6 3 5 1 0 5

Dénomination de l'entreprise

SARL 52-12

Adresse (voie)

21 RUE GRENETA

Code postal

75009

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille VINCENT Prénom(s) ALEXISNom d'usage % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 475Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° 124 Voie AVENUE THERMALECode Postal 03200 Commune VICHY Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : N° Département Commune Pays Adresse : Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

4 5 2 6 3 5 1 0 5

Dénomination de l'entreprise

SARL 52-12

Adresse (voie)

21 RUE GRENETA

Code postal

75009

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SIRME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL 52-12 21 RUE GRENETA 75009 PARIS					
SIRET	4	5	2	6	3
	5	1	0	5	0
	0	0	0	2	9
Mél : alexis.vincent@52-12.fr					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	1 187	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D DÉDUCTION D'IMPÔTS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Daniel Gianati et Associés 51 Bd Maréchal Foch 83320 CARQUEIRANNE Tél: 04 94 12 43 33			Tél:		
CGA/OMGA			Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 22042025 Lieu : PARIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Mr Vincent Alexis		
Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

52 - 12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 105 00045
Antipia Caparelli

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
LUDOVIC VINCENT	25						
5 RUE DE L ENCHEVAL 75019 PARIS							
ALEXIS VINCENT Gérant	475	2024	34 000				
124 AVENUE THERMALE 03200 VICHY							

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0%	à 15%	à 19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVL.T de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

52-12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 195 00045
Certifié conforme

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

52 - 12 124 avenue Thermale 03200 VICHY Siret : 452 635 105 00045 <i>certifié conforme</i>		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

52 - 12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 105 00045
Certifié Confiance.

52-12

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €

Siège social : 124 avenue Thermale – 03200 VICHY

RCS CUSSET 452 635 105 00045

RAPPORT DE GESTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 JUILLET 2025.

Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, heure, et lieu en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet d'une part de vous présenter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, d'autre part de vous tenir informés de la marche des affaires sociales.

Le chiffre d'affaires de l'exercice (12 mois) s'est élevé à : 86 261 €.

Les autres produits : 600 €

Les charges d'exploitation ressortent à : 85 673 €

Le résultat d'exploitation s'établit à : 1 187 €

Le résultat financier s'établit à : 0 €

Le résultat exceptionnel s'établit à : - 35 €

L'impôt sur les bénéfices : 178 €

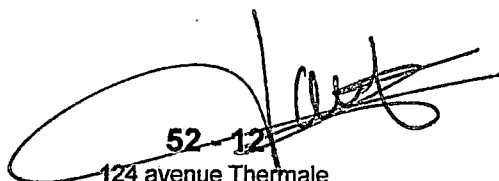
L'exercice se solde par un résultat bénéficiaire net comptable de : 974.37 €, que nous vous proposerons d'affecter suivant la répartition suivante :

Report à nouveau : 974.37 €

Le chiffre d'affaire enregistré au titre de l'exercice 2024 a été réalisé à partir de commandes émanant de clients récurrents, et pour lesquels des contrats courent encore pour l'année 2025.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons, Messieurs, de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés et de consentir quitus à la gérance.

LA GERANCE


52-12
124 avenue Thermale
03200 VICHY
Siret : 452 635 105 00045

52-12

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €

Siège social : 124 avenue Thermale 03200 Vichy

RCS CUSSET 452 635 105 00045

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juillet, à 11 heures, les associés de la société "52-12", société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, dont le siège social est à Vichy (03) – 124 avenue Thermale, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation de la gérance, faite suivant lettre remise en main propre le 15 juin 2024.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis VINCENT, gérant associé.

SONT PRESENTS

– Monsieur Alexis VINCENT

associé propriétaire de475 Parts

– Monsieur Ludovic Vincent,

associé propriétaire de25 Parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Alexis VINCENT rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation desdits comptes,
- affectation des résultats,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966. Approbation s'il y a lieu de ces conventions,
- quitus à la gérance,
- questions diverses.

Monsieur Alexis VINCENT dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- copie des lettres de convocation et des avis de réception correspondants,
- copie des statuts
- le rapport de gestion,
- le rapport spécial de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que l'annexe comptable du même exercice.

Puis il déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe, les rapports de la gérance, le texte des résolutions, la liste des associés, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la réunion. La collectivité des associés lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Alexis VINCENT donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Puis il déclare la discussion ouverte.

Plusieurs observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Alexis VINCENT met successivement aux voix les résolutions suivantes :

 1

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ce rapport dans son intégralité et dans toutes ses parties.
Elle approuve purement et simplement le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 974.37 euros.

Elle approuve en outre, toutes les mesures et opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 974.37 €, selon la répartition suivante :

Report à nouveau : 974.37 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de maintenir pour l'exercice 2025, la rémunération versée en 2024 de 34 000 € (trente-quatre mille euros) à l'Alexis VINCENT au titre de sa fonction de gérant.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés prend acte de ce que la gérance lui a donné lecture de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et approuve ce rapport purement et simplement.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Alexis VINCENT

Ludovic VINCENT

The image shows two handwritten signatures. The first signature, for Alexis Vincent, is written in dark ink and is somewhat stylized, with a large loop at the end. The second signature, for Ludovic Vincent, is also in dark ink and is more fluid, with a long horizontal stroke at the bottom.